

Réaménagement des terrains de sport du Croset Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de Fr. 2'890'000.-- destiné à la réalisation des travaux de réaménagement des terrains de sport et de l'accès au stade du Croset.

Depuis de nombreuses années le Football-club Ecublens rencontre des difficultés pour planifier les entraînements et les matchs de ses nombreuses équipes et ce, plus particulièrement en cas de mauvais temps. Ce club formateur, qui a fêté en 2008 ses 75 ans d'existence, se porte bien et joue un rôle important dans notre Commune, en particulier par son engagement vis-à-vis de la jeunesse. Il compte deux équipes de seniors et vétérans, deux équipes d'actifs, onze équipes de juniors et une école de football, ce qui représente environ 300 joueurs. Outre l'utilisation des infrastructures pour les très indispensables entraînements, ce sont au total plus de 250 matchs qui se déroulent par saison sur les terrains de sport du Croset.

La Commune d'Ecublens possède et entretient sur le site du Croset différents aménagements sportifs:

- Un anneau d'athlétisme avec piste de 400 m à 4 couloirs.
- Un terrain principal (terrain A) en gazon naturel à l'intérieur de l'anneau d'athlétisme, dimensions actuelles, environ 105.0 m/65.5 m.
- Un deuxième terrain (terrain B) en gazon naturel, dimensions actuelles mesurant environ 105.0 m/64.0 m.
- Une troisième zone en gazon naturel (terrain C), ouverte au public, faisant office de terrain pour juniors, ainsi que de place de manifestation de dimensions 56.60 m/40.0 m.
- Un terrain de basket en synthétique à l'intérieur de l'anneau d'athlétisme.

2. PROBLÉMATIQUE

Nos terrains de sport, dont les premiers aménagements remontent à 1973, sont dans un état vétuste et nécessitent un assainissement dans les plus brefs délais. Un terrain en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 heures d'occupation par semaine. Au-delà de cette durée d'utilisation, il n'arrive plus à se régénérer malgré tous les soins que nos jardiniers peuvent lui prodiguer. A l'heure actuelle, l'utilisation, en pleine saison de football, atteint 30 heures hebdomadaires sur chaque terrain. L'accès existant aux installations par une rampe, n'est pas idéal pour les véhicules motorisés. De plus, il n'est possible que par temps sec.

La zone consacrée au terrain d'entraînement C est régulièrement utilisée dans le cadre de différentes manifestations se déroulant sur les terrains et le stade du Croset (cross scolaire, joutes sportives, tournois de football, courses et duathlon de la société "Destiny", fêtes de diverses sociétés, etc.), ainsi que par la population. Sa surface doit être améliorée afin de garantir les entraînements tout en maintenant l'accueil des infrastructures nécessaires aux manifestations citées ci-dessus. Tenant compte de l'utilisation particulière de ce terrain, un gazon synthétique garantissant une durabilité et une résistance supérieure a été exigé dans les conditions particulières de l'appel d'offres.

Selon les expériences et les informations contenues dans les revues techniques des professionnels de la branche, en reportant les frais de réalisation et d'entretien à la charge optimale d'utilisation des deux types de surface (gazon naturel ou synthétique), il en ressort que le revêtement synthétique est plus économique, particulièrement en cas d'utilisation intensive.

Les différents éléments qui précèdent ont conduit la Municipalité à proposer l'installation de surfaces en gazon synthétique au stade du Croset sur les actuels emplacements des terrains A et C et à revoir la problématique de l'accès des véhicules.

3. ÉVOLUTION DU GAZON SYNTHÉTIQUE

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu il y a près de quarante ans. A partir de 1980, les terrains synthétiques dits de 2^{ème} génération se sont transformés avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres. La technique a notablement évolué depuis lors avec l'apparition des pelouses dites de 3^{ème} génération. Constitué de fibres en polyéthylène, ce gazon est relié à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du "tapis" afin de le lester, puis une certaine quantité de granulats en caoutchouc remplit le gazon. Plusieurs réalisations récentes de ce type sont visibles dans des communes de la région (Lausanne, Pully, Lutry, Prilly, etc.)

Il est important de noter que l'évolution des gazons synthétiques est telle, que les instances supérieures du football (UEFA et FIFA) acceptent, maintenant, ce type de pelouses pour le déroulement de compétitions de haut niveau. L'équipe de Suisse des M17 a remporté, en 2009, le titre de champion du monde sur ce genre de gazon.

Du point de vue environnemental, ces nouveaux produits respectent les normes en vigueur pour leur fabrication. Le granulats déposé dans le gazon est, en outre, facilement récupérable et utilisable sur une durée de vie estimée à environ 15 ans. Sur des terrains ainsi équipés, les jeunes sportifs et les élèves, peuvent s'entraîner et jouer quelles que soient les conditions météorologiques. Ils ont également démontré leur fiabilité et leur durabilité et sont plus économiques à l'entretien.

Enfin, une étude sur les risques de blessures liées à la pratique du football sur les pelouses synthétiques a été mandatée par l'UEFA. Sur une base d'utilisation de 1'000 heures, il ressort que, dans pratiquement tous les cas, le nombre de blessures survenues sur le synthétique est inférieur de 50 % par rapport au gazon naturel. Par contre, pour des blessures de fatigue et "musculo-tendineuses", les résultats sont presque identiques.

4. TRAVAUX PRÉVUS

Après l'étude de différentes variantes sur le type de revêtement et sur le positionnement des nouveaux aménagements, il a été choisi de réaliser le terrain principal A ainsi que le terrain C en gazon synthétique.

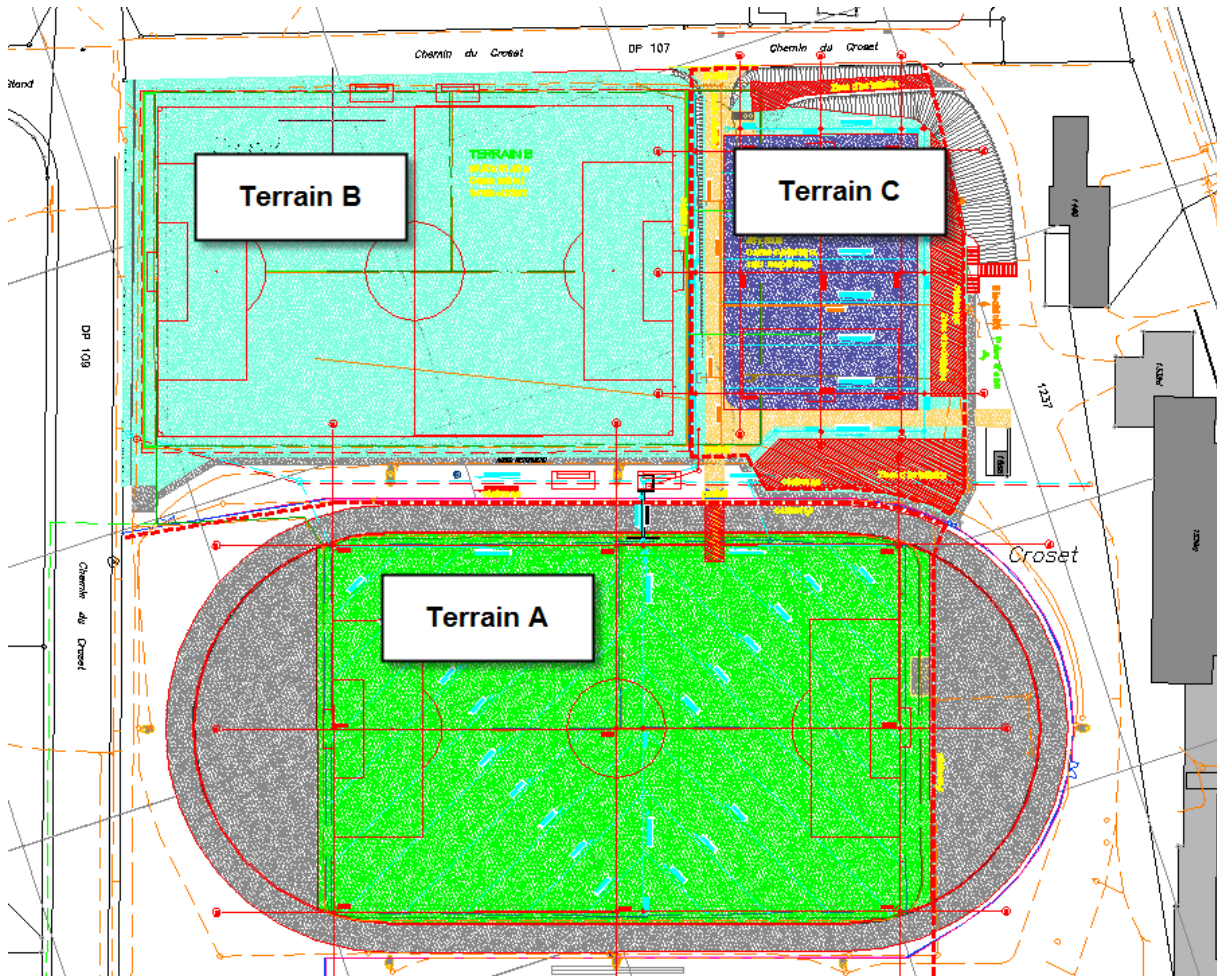
Il est prévu de conserver le terrain B en gazon naturel, mais de le décaler légèrement vers le Sud pour pouvoir aménager le terrain C de manière optimale tout en garantissant des dimensions conformes pour le terrain B.

Le nouveau chemin d'accès en enrobé bitumineux se situera entre les terrains B et C et permettra aux véhicules autorisés d'accéder aux différents terrains, ainsi qu'au kiosque-buvette quelles que soient les conditions météorologiques. Cet accès a fait l'objet d'une mise à l'enquête du 11 décembre 2009 au 11 janvier 2010. Aucune opposition n'a été enregistrée.

Au terme des travaux, les nouvelles caractéristiques des terrains de sport seront les suivantes:

- Terrain A: dimensions 105.0/68.0 m en revêtement synthétique.
- Terrain B: dimensions 95.50/61.10 m en gazon naturel.
- Terrain C: dimensions 45.0 m/30.0 m en revêtement synthétique.

Figure 1



Détail des travaux

Pour le terrain A:

- Réalisation des fouilles en pleine masse du nouveau terrain.
- Réalisation d'un pousse-tube pour l'évacuation des drains sans toucher à l'anneau d'athlétisme.
- Réalisation des nouveaux drains dans le terrain.
- Réalisation de l'infrastructure du nouveau terrain.
- Réalisation de nouveaux raccordements au collecteur d'eaux claires.
- Fourniture et mise en place de conduites d'eau pour l'arrosage et modification du système existant.

- Prolongation de la main-courante pour créer une délimitation claire de la zone sportive et mise en place d'un treillis simple torsion.
- Réalisation de la superstructure du nouveau terrain.
- Mise en place de nouvelles cabines joueurs et nouveaux buts seniors et juniors.

Pour le terrain B:

Le terrain B est conservé en gazon naturel. Différents travaux seront toutefois nécessaires. Une partie de ces derniers sera effectuée par la Commune et une partie par l'entreprise. Ce terrain sera accessible aux équipes pendant la majorité des travaux sur les terrains A et C. Les travaux, sur le terrain B, se feront donc avant le début des interventions sur les terrains A et C.

- Remise en place de gazon à l'extrémité Sud (Commune).
- Suppression de la main-courante au Sud (Commune).
- Déplacement du marquage dans la nouvelle position prévue (Commune).
- Déplacement des buts et des poteaux de corners (Commune).
- Suppression de la main-courante au Nord qui va tomber dans le terrain C et remise en place d'une nouvelle main-courante.
- Adaptation du système d'arrosage existant sur le terrain B, fourniture, mise en place des conduites et des arroseurs et réalisation des tranchées ponctuelles.
- Préparation d'une zone en dur pour poser les cabines joueurs provenant du terrain A.

Pour le terrain C:

- Réalisation des fouilles en pleine masse du nouveau terrain.
- Réalisation des nouveaux drains dans le terrain.
- Réalisation de l'infrastructure du nouveau terrain et mise à niveau du terrain.
- Réalisation de nouveaux socles pour le déplacement de deux mâts d'éclairage.
- Réalisation de nouveaux raccordements au collecteur d'eaux claires.
- Réalisation d'un nouveau raccordement au collecteur d'eaux usées.
- Adaptation du système d'arrosage existant pour permettre un point d'arrosage pour le terrain C.
- Réalisation de la superstructure du nouveau terrain.

Pour la zone d'accès:

- Réalisation des fouilles en pleine masse.
- Réalisation de l'infrastructure et raccord de l'accès avec le chemin du Croset.
- Mise en place des couches d'enrobé.
- Adaptation de l'éclairage du terrain C afin de respecter le tracé de ce nouvel accès.

Anneau d'athlétisme:

L'anneau d'athlétisme n'est pas touché. Aucun travail ne sera effectué sur celui-ci. Tous les travaux prévus proches de l'anneau se feront le plus soigneusement possible et avec des protections pour ne pas risquer de l'endommager.

4. PLANNING DES TRAVAUX

Début des travaux préparatoires: **8 mars 2010.**

Début des travaux principaux sur terrains A et C: **12 avril 2010.**

Fin de l'ensemble des travaux : **13 août 2010.**

En cas de non respect des délais, une pénalité est appliquée pour l'entreprise sur la date de fin des travaux, soit sur la date du **13 août 2010**. Elle est de **Fr. 500.-- HT** par jour ouvrable de retard.

5. MONTANTS DES TRAVAUX

Le montant des honoraires pour l'étude a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de trois bureaux d'ingénieurs. Le préavis 6/2009, approuvé par le Conseil communal, traitait de la phase 1 des honoraires.

Pour les travaux d'exécution, un appel d'offres respectant la procédure de type marché public a été établi. Les montants indiqués ci-après sont basés sur des soumissions rentrées.

Comme souhaité par la commission ad hoc lors de la demande du crédit d'étude, nous avons ajouté un critère d'adjudication sur la contribution de l'entreprise à la composante environnementale du développement durable.

Détail des coûts:

• Terrain A	Fr.	1'780'000.--
• Terrains C et B	Fr.	500'000.--
• Réaménagement de l'accès	Fr.	140'000.--
• Adaptation éclairage	Fr.	25'000.--
• Honoraires phase 1 (préavis 6/2009)	Fr.	64'500.--
• Honoraires phase 2	Fr.	<u>48'000.--</u>
• Total HT	Fr.	2'557'500.--
• Divers et imprévus (env. 5%)	Fr.	128'000.--
• Total HT	Fr.	<u>2'685'500.--</u>
• Total TTC arrondi à	Fr.	2'890'000.--
		=====

Cette dépense figure au plan des investissements – compte n° 170.5010.134 pour un montant estimé hors honoraires à Fr. 2'500'000.--, subvention par le fonds du sport non déduite. Cet investissement n'entraînera pas de nouvelles charges de fonctionnement.

6. FINANCEMENT

Ce crédit de **Fr. 2'890'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'économie (Service cantonal du sport). Le montant qui nous sera alloué sera pris sur le Fonds cantonal du sport. Cette subvention, versée après le réaménagement des terrains, sera portée en déduction du crédit accordé.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°3/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le réaménagement des terrains de sport du Croset selon le présent préavis;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit **Fr. 2'890'000.--** (deux millions huit cent nonante mille francs) pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 "Sports" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 170.5010.134 "Croset - réaménagement des terrains de sport".

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 janvier 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin

Ph. Poget

Délégués municipaux à convoquer: – M. Christian Maeder, section des travaux, domaines et environnement
– M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 15 janvier 2010
CM/MM/io